



LE MOT DU MAIRE

Information ; désinformation ?

Information, désinformation, via les différents supports de communication, nous n'en manquons pas, nous n'en manquerons pas.

La désinformation, avec ses objectifs : l'intoxication, la rumeur mensongère sont des procédés toujours prisés par certains. Le pire nous est donné avec les régimes dictatoriaux. Le régime nazi en est un des plus abominables exemples. La désinformation et sa complice sans laquelle elle ne peut grandir : la rumeur mensongère, trouvent leur crédibilité dans les apparences qui laissent à penser que, ma foi, ça pourrait être vrai.

Ces fausses informations circulent bien plus vite que le bouche à oreille du passé. Les vecteurs sont divers, de la feuille de papier au message électronique mensonger (qu'il ne faut jamais transmettre), etc. Les conséquences, espérées lucratives pour les auteurs, se révèlent, tôt ou tard, négatives pour ceux qui y ont accordé du crédit. L'objectif de la source, toujours dissimulé, est le besoin de nuire, souvent associé à une ambition, un intérêt personnel ou politique. La source est manipulatrice, elle cherche à berner celui qui va colporter la fausse information. Celui-ci devient le vecteur, l'instrument de son objectif. En nous refusant cette qualité qui s'oppose à la manipulation : la recherche de l'information, elle exprime le mépris qu'elle nous porte.

L'information elle, a pour seul objectif de porter à la connaissance de chacun d'entre nous des événements, des déclarations, des faits, des écrits : vrais, vérifiables et, à l'appui de ceux-ci, une analyse la plus objective possible. Le but de l'informateur : Nous permettre d'accéder à une connaissance la plus exacte possible de tout ce qui participe à la qualité de notre vie. Il nous invite à rechercher les réalités, à réfléchir, à privilégier tout ce qui nous conduira à porter une appréciation la plus juste et, par là-même, quand cela devient nécessaire, prendre la meilleure décision.

Jean LEFEVRE

HONNEUR AUX VÉTÉTISTES

Le 16 septembre dernier, l'US Giromagny-VTT organisait une réception à la communauté de communes de la Haute-Savoire afin d'honorer quelques uns de ses meilleurs éléments en présence de Mr Lefèvre maire de Giromagny, Mr Miclo, conseiller général et maire de Rougegoutte, Mr Roth maire de Lepuix-Gy et président de la communauté de communes, Mr Gaidot maire de Vescemont, Mr Trébaud vice-président de la communauté de commune, Mr Faivre adjoint aux sports de Giromagny et de l'adjudant Feron du 35ème RI, des partenaires du club, des parents et amis.

Le président Daniel Martin a exposé les exploits des 6 vététistes honorés.

- Benjamin et Nicolas Hosatte, Emile Canal et Alexandre Beauvils, qualifiés dans l'équipe de Franche-Comté, ont brillé au Trophée français des jeunes vététistes cet été à Serre-Chevalier (Htes-Alpes) où ils ont terminé à une belle 7ème place, et l'exploit inédit de Benjamin Hosatte qui gagne le cross et la descente en catégorie minimes.

- Déjà champion de France de relais l'année dernière avec l'équipe francontoise, Alrick Martin s'est paré d'argent avec ce même relais aux

derniers championnats de France à Méribel (Savoie).

- Fabien Canal, déjà champion de France en catégorie "cadets" et "juniors" et des titres nationaux militaires, continue son ascension. En effet, pour sa dernière année en catégorie "espoirs", il s'est emparé d'un nouveau titre national à Méribel, est devenu champion d'Europe de relais avec l'équipe de France à Dohnany (Slovaquie), terminé 2ème de la coupe du monde "espoirs" et, cerise sur le gâteau, a enfilé la tenue arc en ciel de champion du monde de relais à Champéry (Suisse).

Tous ces résultats exceptionnels sont le fruit d'un entraînement intensif et une hygiène de vie saine. Ils mettent en avant tout le travail effectué par les éducateurs et entraîneurs de l'école de vélo d'où ils sont issus.

Il ne faut pas non plus oublier tous les autres, qui s'illustrent, à un degré moindre, dans les courses régionales et nationales. Avec son école de vélo, forte de 45 à 50 jeunes, l'US Giromagny-VTT est bien pourvue pour espérer encore de bons résultats les années à venir.

Lionel FAIVRE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre: Quinze conseillers sont présents et trois sont représentés pour cette séance qui ne comporte que six points à l'ordre du jour.

En premier lieu le conseil se penche sur un échange de parcelles de terrain entre Monsieur et Madame André Lhomme et la commune. Les premiers cèdent à la commune une parcelle de 1,06 are située en bord de rivière sur laquelle se trouve un appentis (parcelle destinée à compléter le cheminement prévu le long de la Savoureuse entre la rue Maginot et l'avenue de Schwabmünchen) et la commune cède en échange une parcelle bâtie d'une surface de 2,13 are. Compte tenu des différences de valeurs estimées par le service des domaines et des travaux à réaliser, les consorts Lhomme verseront à la commune une soulte de 9000 €. Les frais de procédure resteront à la charge de la mairie. Cette opération qui permet de compléter de façon amiable la maîtrise foncière de la rive droite de la Savoureuse dans la traversée du centre ville est approuvée à l'unanimité.

Le deuxième point porte sur un renouvellement pour 3 ans de l'adhésion de la commune au service de remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale. Cette adhésion permet, moyennant une contribution modeste, de bénéficier d'un service mutualisé pour le recrutement de personnels de remplacement ou de personnels temporaires. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Les points 3 et 4 concernent des évolutions de carrière des personnels. Le maire, Jean LEFEVRE, indique que 2 agents sont arrivés en indice terminal sur leur cadre d'emploi et qu'il conviendrait, pour leur assurer un déroulement de carrière normal, d'opérer une transformation de postes. Ainsi, après en avoir débattu, le Conseil approuve à l'unanimité la création d'un poste de garde champê-

tre chef principal et d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe. Corrélativement un poste de garde champêtre chef et un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe sont supprimés. Le maire précise que ces évolutions ne nécessitent pas de modification des crédits budgétaires votés en début d'année.

Le 5ème point est relatif à la création d'un plan communal de sauvegarde. Prévu par la loi du 13 août 2004 et les décrets y afférents, le plan communal de sauvegarde est destiné à recenser tous les risques qu'une commune peut encourir du fait notamment de sa localisation géographique, de son environnement, des activités humaines ou des aléas sanitaires. Ce recensement doit s'accompagner de la définition des moyens prévus pour faire face à ces risques, en particulier en matière d'alerte de la population et de localisation des moyens matériels et humains à mettre en œuvre. En effet, en cas de catastrophe, le maire est responsable de la mise en œuvre des premières mesures de sauvegarde sur le territoire communal jusqu'à ce que le préfet déclenche éventuellement un plan d'urgence. A l'unanimité le Conseil approuve le principe de l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde et désigne un comité de pilotage composé de Jean LEFEVRE (membre de droit), Joseph NATTER, Jacques COLIN, Thierry STEINBAUER et Lionel FAIVRE.

Le 6ème et dernier point à l'ordre du jour porte sur la commande effective d'un défibrillateur cardiaque et de son boîtier de protection suite à l'adhésion de la commune au groupement de commande (cf. CR du CM du 24 juin). Le conseil autorise à l'unanimité le maire à passer cette commande (1338 €) et à conclure un contrat d'entretien avec une société appropriée.

CHRISTIAN COUDET

CONTES ET COMPAGNIES

Vendredi 14 octobre, une centaine d'élèves des écoles Lhomme et Benoît sont venus à la salle des fêtes de Giromagny au spectacle proposé par la médiathèque départementale dans le cadre de "Contes et Compagnies". L'équipe de la médiathèque intercommunale de Giromagny les a accueillis chaleureusement.

Peter Rinderknecht a donné un spectacle complet, musical, proche des enfants, intime, profond aussi... derrière ses marionnettes.

Tout au long de son concert, un instrumentiste est interrompu par des phénomènes étranges qui se produisent à l'intérieur de sa contrebasse. Apparemment, un jeune "coucou" vit là avec son père qui nourrit de grandes ambitions pour son fils : ce dernier se doit de reprendre les affaires de son père et de continuer à piailler "coucou" à chaque heure que le jour amène. Mais le fils préfère de beaucoup rêver à la plage de Portofino ...

JACQUES COLIN

GIROSPORTS

Pour la 1ère fois giro-sport s'est déroulé sous une matinée pluvieuse en attendant l'invitation du soleil en début d'après-midi.

Le comité des sports, le centre socio-culturel de la haute savoureuse et les associations sportives de la commune en partenariat avec la municipalité de Giromagny ont encore constaté que leur manifestation est un point de rendez-vous annuel que les jeunes sportifs giromagniens attendent avec impatience. Cette année l'accent a été mis sur l'animation qui a été bien orchestrée sous la baguette d'Anissa, animatrice de France Bleu. A noter également que la buvette et la restauration étaient tenues par le centre socio-culturel.

Les trophées des meilleurs sportifs de l'année 2010/11 offerts par la ville ont été remis par des sportifs nationaux et régionaux (Michel Vautrot, Karine Phillipot, Christophe Pécheux, Lumu Kabselé, Laurent Guéraud, Pascal Hénon et nos deux champions de VTT, Fabien Canal et Alric Martin).

Les récompensés sont : Anthony Mboukou (football), Solène Gergel (gymnastique), Flynn Crosby (tennis), Françoise Prenez (tir), Ismael Inci (ascimeg), Hervé Haumont (handball), Nils Ossette (escrime), Marine Amestoy (judo).

Les bénévoles des clubs et associations ont été également mis à l'honneur par les élus locaux et les personnalités présentes. Comme le rappelait Michel Vautrot (ancien arbitre international) « Le sport est une école de la vie qui véhicule de nombreuses valeurs et dans lesquelles on apprend beaucoup de choses dont le respect ».

En fin d'après-midi, le comité des sports a remis une médaille à chaque participant ayant au moins essayé 6 sports.

LIONEL FAIVRE

ADIEU BERNARD

C'est avec une profonde émotion et une grande tristesse que nous avons appris le décès de Bernard TRITTER, maire d'Auxelles-Bas, le vendredi 7 octobre. A sa famille, à ses amis, à tous ses concitoyens, nous présentons nos sincères condoléances. Elu municipal depuis de très nombreuses années, Bernard était reconnu par tous pour son engagement au service des "autres", son attention et son dévouement. Nombreux furent ceux, parents, élus, amis, qui l'accompagnèrent pour son dernier voyage le mardi 11 octobre en l'église d'Auxelles.

JOIE ET BONNE HUMEUR ...

Le dimanche 9 octobre dernier, 186 convives se sont retrouvés dans la bonne humeur au repas des Anciens organisé par la ville de Giromagny dans les locaux du collège.

La cuisinière Edith Sancey avait préparé des filets de sole Marguery, de la dinde sauce forestière et un Bavarois aux framboises. La bonne humeur et la joie de se retrouver étaient aussi au menu. Le repas a été servi par une équipe dynamique à laquelle se sont joints les élus présents.

Jacques Colin



D É N E I G E M E N T

Comme l'année passée, deux circuits de déneigement sont établis : un circuit "vallée" qui sera assuré par les services techniques de la ville et un circuit qui comporte les routes communales à plus forte déclivité déneigées par un prestataire de service. Ces circuits de déneigement ont été établis en respectant les priorités et en rationalisant les parcours. Un troisième circuit existe : c'est celui du Conseil général qui dégage toutes les routes départementales : rue de la 1^{ère} DFL, Grande rue, faubourg de Belfort, faubourg de France, rue Thiers, avenue de Schwabmünchen, rue du Rosemont et faubourg d'Alsace.

Le salage sera effectué en priorité sur les endroits dangereux où la pente est importante.

Déneigement des trottoirs :

Il est rappelé que le déneigement des trottoirs par les riverains est obligatoire.

L'arrêté du Maire N° 2916 du 15 octobre 1999 stipule, dans son article 1^{er} : « En période hivernale, les riverains doivent :

- Déneiger le trottoir au droit de leur propriété en balayant la neige et en la mettant en tas,
- Prendre les mesures qui s'imposent pour que le trottoir au droit de leur propriété soit praticable en temps de gel.

En cas de fort encombrement, la neige sera enlevée et stockée sur des sites répertoriés.

Parkings :

Les parkings de la mairie, de la place des mineurs et de la Place de Gaulle seront chacun divisés en deux zones sur lesquelles le stationnement sera

alterné jour pair-jour impair, la nuit, de 22H00 à 8H00, du 15 novembre au 15 mars. Ceci afin de faciliter le déneigement.

Escalier des Franciscains :

Pour être accessible en toute sécurité, cet escalier doit être salé. Le sel corrosif détruit le béton. Cet escalier sera donc fermé au public en cas de neige.

Astreintes :

Pour les services de la ville, un calendrier d'astreintes a été établi pour la période du 15 novembre au 15 mars. Un employé est responsable du déclenchement des opérations de déneigement et donne l'ordre d'intervention aux équipes.

Pour le bon déroulement des opérations de déneigement et de salage :

- les automobilistes ne devront pas garer leurs véhicules sur la chaussée particulièrement dans les rues étroites, les virages, les carrefours.

- Il est demandé à tous de ne pas interpellé directement ou par téléphone les agents ou les intervenants chargés du déneigement.

Les engins de déneigement sont des véhicules prioritaires. Ils peuvent donc emprunter les voies en sens interdit et les automobilistes doivent les laisser passer.

Quelques comportements citoyens :

- Accepter les bourrelets de neige devant chez soi,
- Ne pas rejeter la neige sur la chaussée,
- Ne pas rejeter sur la chaussée les eaux provenant des toits ou des drains,
- Munir son ou ses véhicules d'équipements spéciaux,

- Limiter ses déplacements,
- Penser à l'entraide entre voisins, en direction des personnes âgées,
- Equiper les toits de dispositifs retenant la neige. Les descentes de neige de toit sur la voie publique et ses dépendances peuvent engager la responsabilité des propriétaires en cas de dégâts aux biens ou d'accidents aux personnes.

En cas d'urgence médicale, il faut prévenir prioritairement les pompiers qui, si nécessaire, joindront le responsable des services techniques, le maire ou un adjoint, pour organiser un déneigement d'urgence.

Aide aux personnes âgées et handicapées :

Pendant l'hiver, la ville de Giromagny et le CCAS se mobiliseront pour venir en aide aux personnes âgées et handicapées isolées qui ne peuvent déneiger elles-mêmes devant leur habitation et qui n'ont personne dans leur entourage pour le faire. Le CCAS mandatera des prestataires pour déneiger le trottoir devant leur domicile. Ce service ne sera pas gratuit, mais en fonction de vos revenus, le CCAS pourra prendre en charge tout ou partie du montant de la facture. Si vous souhaitez bénéficier de ce service, faites-vous connaître dès à présent, à l'accueil de la mairie (ou téléphonez au 03 84 27 14 18). Vous recevrez la visite d'un élu qui déterminera plus précisément avec vous vos besoins et les modalités de facturation. Les personnes inscrites pour l'hiver 2010-2011, recevront la visite de l'élue en charge du dossier.

Jacques Colin

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Pompiers :18

SAMU :15

EDF : 08 10 33 32 25

GDF : 08 10 43 30 25

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19

CCHS assainissement: 03 84 27 15 98

Pharmacie : 03 84 27 72 16

Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr

giro.com@giromagny.fr

EN NOVEMBRE

Dimanche 3 : # Chanson avec Nwanda Beli à 20H30 en salle des fêtes de la mairie. Derrière ce pseudonyme se cache une jeune artiste qui exprime son talent avec des notes joyeuses et des mots cadencés. Dans ses mélodies toniques et chaloupées, rythmées par le piano et la guitare, on retrouve les influences du jazz, de Juliette, de Paris Combo ou encore de Fiest. Réservation auprès du théâtre du Pilier au 03 8428 3942.

Mercredi 9 : # Cérémonie à 19H00 au square du Souvenir pour l'anniversaire de la mort du Général De Gaulle.

Vendredi 11 : # Commémoration de l'armistice de 1918 avec un rassemblement au square du Paradis des Loups à 10H40 suivi d'un défilé Grande rue et rue Thiers puis d'une cérémonie au square du Souvenir à 11H00.

Dimanche 13 : # Assemblée générale du "Souvenir Français".

Vendredi 18 : # Conseil Municipal à 19H00.

Samedi 19 : # Commémoration de la libération de Giromagny;

Bourse aux jouets au CSCHS.

Mardi 22 : # Passage de la déchetterie mobile au parking du stade Edouard Travers, rue Jean Moulin, de 12H00 à 19H00.

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur:

<http://www.giromagny.fr>

Mise en page

Christian CODDET

Direction de la publication

Jean LEFEVRE

Imprimé en 1800 ex. par SELECTA

N° 118 - Dépôt légal 11-2011

B R E V E S

Bourse aux jouets

Le CSCHS propose le samedi 19 novembre une bourse aux jouets en salle des fêtes de la mairie : installation de 8H00 à 10H00 ; vente de 10H00 à 18H00 ; tarif : 4 € le mètre linéaire ; inscription auprès de Cathy ; renseignements au 03 8429 0390.

Déménagement

Les travaux du centre socioculturel ayant commencé (la photo ci-dessous montre la clôture du chantier et le début de la déconstruction des bâtiments par l'entreprise Arches Démolition) la déchetterie mobile ne pourra plus stationner place des Commandos d'Afrique. Elle est donc transférée sur le parking du stade Edouard Travers, avenue Jean Moulin.

Concessions

Suite à une délibération en date du 12 décembre 2008 la commune a engagé une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon. Le recensement fait toutefois apparaître que certaines concessions font l'objet d'un entretien alors que la commune ne dispose pas d'éléments suffisants d'identification : acte de concession, état civil des personnes inhumées ou identité des personnes effectuant l'entretien. Un panneau placé sur les concessions invite donc les personnes concernées à fournir en mairie tous renseignements utiles en vue de régulariser la situation.

CHRISTIAN CODDET



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre : Vingt et un conseillers sont présents et 3 sont représentés. Huit points étaient portés à l'ordre du jour mais, compte tenu des circonstances, 2 sont retirés et 1 se trouve ajouté par le président, Daniel ROTH.

Parmi les premiers points traités, le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution au receveur communautaire de l'indemnité de conseil au taux maximal, l'acquisition par la CCHS d'un défibrillateur suite à l'adhésion au groupement de commandes organisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT), le renouvellement de l'adhésion de la Communauté au service de remplacement du CGFPT ainsi que le remboursement à la commune de Chaux des dépenses engagées pour la mise en place des réseaux relatifs à la construction de la

crèche multi-accueil.

Ensuite le Conseil se penche à nouveau sur le plan de financement du nouveau Centre Culturel, Social et Sportif en approuvant une demande de subvention de 350 000 € au FEDER dans le cadre de l'axe d'aménagement du massif des Vosges ainsi qu'une demande de 110 000 € auprès du Conseil Régional au titre du "Contrat de Pays". Pour rappel le montant prévisionnel de l'opération (qui vient de débuter par la démolition des bâtiments précédemment affectés au centre par la commune de Giromagny) s'élève à 6 487 663 €.

En dernier point le Conseil autorise le Président à renouveler le "contrat enfance" signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2011-2014.

CHRISTIAN CODDET